

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST

Lors d’une séance extraordinaire du conseil municipal, dûment convoqué, de la Municipalité de Stanstead-Est, tenue le 13^{ième} jour du mois de décembre 2022, à 19h30, et formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élus suivants :

Messieurs : Mathieu Laliberté
Rock Simard
Jean-Marie Lefebvre
Gilbert Ferland
Daniel Laflèche
Madame: Nancy Picard

Claudine Tremblay, greffière -trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il est 19h30.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire
- 2. Adoption de l’ordre du jour
- 3. Adoption du budget 2023
- 4. Adoption du plan triennal 2023-2024-2025
- 5. Période de questions
- 6. Levée de la séance extraordinaire

Rés. 2022-12-249 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D’ adopter l’ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ POUR 6

3. ADOPTION DU BUDGET 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit d’adopter un budget équilibré pour chaque exercice financier, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

Rés. 2022-12-250 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

D’ adopter le budget ci-dessous pour l’exercice financier 2023 ;

REVENUS

Taxes sur valeur foncière	733 288.00 \$
Taxes sur une autre base	97 036.00 \$
Paieement tenant lieu de taxes	00,00 \$
Transferts (Subventions)	786 630,00 \$
Autres revenus de sources locales	42 500,00 \$
TOTAL DES REVENUS	1 659 454,00 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	313 076,00 \$
Sécurité publique	224 790,00 \$
Transport	741 899,00 \$
Hygiène du milieu	128 378,00 \$
Aménagement et urbanisme	90 896,00 \$
Loisirs et Culture	257 383,00 \$
Frais de financement	0,00 \$
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	1 756 422,00 \$

EXCÉDENT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

AVANT AFFECTATIONS	96 968,00 \$
--------------------	--------------

AFFECTATIONS

Surplus accumulé affecté	(96 968,00)\$
Fond réservé gravière sablière	0,00 \$
Fond réservé Immobilisation	0,00 \$
Fond réservé collecte boues septiques	0,00 \$

EXCÉDENT NET	0,00 \$
--------------	---------

ADOPTÉ POUR 6

4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité se doit d'adopter son programme triennal des immobilisations pour les trois exercices financiers, tel que prescrit par l'article 953.1 du Code Municipal ;

Rés. 2022-12-251

IL EST PROPOSÉ PAR Daniel Laflèche
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

D' adopter le programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025 pour un montant de 1 381 950,00 \$, réparti de façon suivante :

Pour l'année 2023, 405 750 \$

Matières brutes non comestibles	160 000 \$
Ponceau	15 000 \$
Aménagement parc	155 750 \$
Bâtiment municipal	75 000 \$
Total	405 750 \$

Pour l'année 2024, 442 000 \$

Matières brutes non comestibles	160 000 \$
Ponceau	15 000 \$
Aménagement parc	60 000 \$
Bâtiment municipal	207 000 \$
Total	442 000 \$

Pour l'année 2025, 534 200 \$

Matières brutes non comestibles	160 000 \$
Ponceau	15 000 \$
Aménagement parc	0 \$
Bâtiment municipal	359 200 \$
Total	534 200 \$

ADOPTÉ POUR 6

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions sont posées par les membres du conseil. Réponses sont données par la greffière-trésorière.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Rés. 2022-12-252 **IL EST PROPOSÉ PAR** Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

DE lever la séance, il est 20h10

ADOPTÉ POUR 6

Claudine Tremblay,
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Pamela B. Steen, mairesse